

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 **du CCAS de Longvic**

Pour rappel, les priorités du CCAS sont :

- l'aide aux plus fragiles : les secours, les bons alimentaires d'urgence, la banque alimentaire
- les personnes âgées : le service de Proximité, les Repas à domicile, les colis de Noël
- les jeunes et les enfants : la Réussite Éducative, l'Aide Citoyenne aux Études, le dispositif BAFA, l'Aide Citoyenne au Permis.

Seront présentés dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire : en première partie les éléments de bilan de l'année 2020 (Compte Administratif 2020), puis en seconde partie les orientations budgétaires proposées pour 2021.

1) Compte Administratif 2020 :

A) Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 468 346,47€

Recettes de fonctionnement : 478 881,21€

d'où un excédent de fonctionnement 2020 de 10 465,74€, auquel s'ajoute l'excédent 2019 (9032,11€), ce qui donne un excédent reporté de 19 497,85€.

(sommes provisoires, le compte administratif n'étant pas définitivement arrêté)

a) Dépenses de fonctionnement 2020 :

Le montant des dépenses 2020 est de **468 346,47€** contre 431 490,41 € en 2019.

L'augmentation des dépenses entre 2019 et 2020 est liée à trois causes principales:

- les bons alimentaires d'urgence : ce poste de dépense a beaucoup augmenté, en raison de la crise sanitaire et sociale (augmentation de 5 100€ par rapport à 2019)
- les achats de repas à domicile : à partir du 1er juillet 2020, l'EHPAD a changé de prestataire de restauration collective, et le coût unitaire du repas a été augmenté de 73 centimes, soit une augmentation d'environ 445€ par mois pour le CCAS.
- les achats de Colis de Noël : en 2020, le CCAS a financé d'une part le repas des Aînés en janvier, et d'autre part en décembre l'achat des colis de Noël pour les personnes ayant choisi le colis et pour ceux qui avaient initialement choisi le Repas prévu en janvier 2021, ce qui représente 217 colis supplémentaires.

D'autres sommes, moins significatives, expliquent aussi cette augmentation : des charges patronales en légère augmentation, l'amortissement pour la première année du nouveau véhicule du service proxi.

b) Recettes de fonctionnement 2020 :

Le montant des recettes pour 2020 est de **478 812,21€**, contre 431 810,58 € en 2019.

Cette augmentation est liée à une hausse de la subvention de la ville : 354 000€ en 2020 contre 309 000€ en 2019. En effet, la Ville a attribué une subvention supplémentaire au CCAS pour l'aider à faire face aux dépenses supplémentaires liées à la crise.

On constate aussi un niveau de recettes important et stable pour les services facturés (repas à domicile) : 48 301,30€ en 2020, contre 48 191€ en 2019. En effet, malgré les augmentations du coût d'achat unitaire du repas, le CCAS a maintenu depuis 2018 le tarif facturé aux personnes âgées.

B) Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement : 2698€

Recettes d'investissement : 9 639€

d'où un excédent d'investissement 2020 de 6 941€, auquel s'ajoute l'excédent 2019 (21 759,31€), ce qui donne un excédent d'investissement reporté de 28 700,31€.

Les seules dépenses d'investissement en 2020 ont été :

- de l'électroménager (deux réfrigérateurs pour la Banque Alimentaire).
- des prêts.

2) Orientations budgétaires pour le Budget Primitif 2021 :

A) En section de Fonctionnement :

a) Les dépenses de fonctionnement :

Le montant des dépenses proposé pour 2021 serait de **487 000€**.

Ce budget permettrait :

- d'augmenter l'enveloppe des aides facultatives,
- d'augmenter les aides destinées aux jeunes,
- d'assumer la charge sur une année complète du nouveau tarif des repas à domicile,
- d'augmenter légèrement les dépenses de personnel pour faire face aux éventuelles augmentations de charges et de rémunérations (évolution de carrières des agents).

Les dépenses principales prévues se répartissent ainsi :

– Les aides facultatives :

En 2020 les aides facultatives ont augmenté : 17 521,42€ versés en 2020, contre 15 540€ en 2019.

Cette augmentation est liée à la hausse de l'aide alimentaire d'urgence.

Dans le contexte de crise sociale que nous traversons et qui risque encore de s'aggraver, il est proposé une augmentation de ce poste de dépense.

D'autre part, le CCAS souhaite développer une nouvelle aide : les pochettes Soins-Beauté. En effet, prendre soin de soi n'est pas jugé prioritaire par les publics les plus en difficulté, ils priorisent l'alimentation. Donc afin de les aider à prendre soin d'eux, des pochettes contenant des produits de soins, de beauté, seront préparées et remises aux bénéficiaires de l'aide alimentaire d'urgence. Il faut donc prévoir l'achat de ces produits.

Budget 2021 : il est proposé de prévoir la somme de 20 600 € au compte 6561 pour les Aides facultatives.

– Les aides destinées aux jeunes :

. l'Aide Citoyenne aux Études (ACE) :

10 426,37€ ont été dépensés en 2020 contre 8 799€ en 2019. Le montant de l'enveloppe dépensée est lié au nombre de dossiers déposés par les jeunes (39 dossiers en 2020 contre 27 en 2019)

Budget 2021 : il est proposé d'inscrire 13 000€.

. l'Aide Citoyenne au Permis (ACP) :

2 demandes d'ACP (400€) ont été accordées en 2020, soit un montant d'aide de 800€.

Budget 2021: nous prévoyons de payer 5 aides en 2021 soit 2 000€.

. le Dispositif BAFA :

Le CCAS finance 70 % du coût total de la formation BAFA (premier et deuxième stage théorique), pour 5 jeunes maximum.

En 2020, 5 jeunes ont été retenus pour bénéficier de l'aide « Bafa 2020 ». Finalement 4 jeunes se sont lancés dans la formation.

Il faudra donc financer sur le budget 2021 les seconds stages théoriques de ces 4 bénéficiaires du « Bafa 2020 ».

Et il faut aussi prévoir le financement des premiers et seconds stages théoriques des cinq jeunes bénéficiaires du « Bafa 2021 ».

Budget 2021 : il est proposé d'inscrire 4 500€.

Soit au total pour les Aides aux jeunes: 19 500€.

– **Le portage de repas à domicile :**

Ce poste de dépenses est en augmentation. Ainsi, 42 056,50€ en 2020 ont été dépensés contre 36 500 € en 2019 pour les achats de repas à l'EHPAD.

Budget 2021: avec le nouveau tarif d'achat sur une année complète plus la légère augmentation à prévoir en juillet, il est proposé de prévoir une somme de 46 200€ pour l'achat des repas.

– **Les subventions aux associations :**

4 999,82€ ont été versés en 2020, contre 4 396€ en 2019.

Budget 2021 : il est proposé d'augmenter le montant dédié au soutien aux associations en inscrivant 5500€.

– **Les festivités de Noël pour les personnes âgées :**

En 2020, le CCAS a assumé la charge d'un repas des Aînés en janvier et d'une distribution de colis de Noël plus importante en décembre.

En 2021, il n'y aura donc pas de repas des Aînés à financer.

Concernant les festivités de l'hiver 2021-2022, nous prévoyons une distribution de Colis de Noël en décembre et un Repas des aînés en janvier 2022.

Budget 2021 : il est proposé de prévoir un budget de 13 500€ pour les Colis de Noël.

b) les Recettes de fonctionnement :

Le montant prévisionnel des recettes pour 2021 est de **487 000 €**.

Les recettes principales prévues se répartissent ainsi :

- **Les subventions:**

. La subvention du CGET pour le Programme de Réussite Éducative :

46 500€ de subvention ont été perçus en 2020. Nous sollicitons 46 500€ auprès du CGET pour 2021.

. La subvention de la Conférence des financeurs sur la réalisation d'actions destinées aux personnes âgées en perte d'autonomie :

19 294€ ont été attribués au CCAS de Longvic pour 2021.

. La subvention d'équilibre de la Ville :

Le CCAS va solliciter une subvention de la ville de 330 000€ en 2021, contre 346 000€ en 2020.

Ce qui donne un total de subventions prévues de 395 794€.

- **Le remboursement par la Ville des rémunérations de l'agent du CCAS mis à disposition de la Ville** pour 20 000€.

- **La vente de services facturés :**

Il s'agit de la facturation des repas livrés à domicile. Le CCAS a encaissé 48 301,30€ en 2020, contre 48 191€ en 2019. Cette recette est stable.

Budget 2021: il est proposé d'inscrire 48 000€.

- **L'excédent de fonctionnement reporté** : 19 497,85€.

B) En section d'Investissement :

a) Les dépenses d'investissement :

34 000,31€ sont inscrits au budget Investissement :

- 4000€ pour les prêts.

- 600€ pour l'achat d'un Terminal de Paiement Electronique portatif. En effet, le CCAS a prévu pour 2021 d'investir dans cet outil de paiement par carte bancaire pour encaisser les factures de repas à domicile sans que les personnes âgées n'aient à se déplacer pour poster leur chèque

- le reste du budget a été réparti entre les lignes Matériel, Mobilier et Informatique.

b) Les recettes d'investissement :

34 000,31€ sont inscrits au budget Investissement :

- 5000€ d'amortissements

- 300€ de remboursement de prêts

- 28 700,31€ d'excédent d'investissement reporté.